**Impacts des décisions du Gouverneur de la Province  
de Liège sur le sport**

En Province de Liège, le Gouverneur a décidé de mesures particulières estimant l’augmentation de cas Covid inquiétante. Par arrêté de police, le port du masque et la distanciation physique restent d’application dans les centres sportifs, également pour le public lors d’événements, de rencontres, de compétitions, de tournois, même de faible envergure (moins de 200 personnes en intérieur et moins de 400 personnes en extérieur).

De même, les règles HoReCa ne sont pas allégées en Province de Liège : tables de 8 espacées d’un mètre cinquante, uniquement en places assises sans service au bar ainsi qu’un niveau sonore inférieur à 80 dBA restent les mots d’ordre.

L’organisation d’événements ponctuels de petite envergure (moins de 200 personnes en indoor et moins de 400 en outdoor) sur le territoire liégeois requiert aussi l’accord des autorités locales. Les entrainements sportifs réguliers ne sont pas soumis à cette obligation.

Ces restrictions sont d’ores et déjà d’application et seront revues au plus tard fin octobre.

L’AISF et l’AES restent attentives aux mesures prises par tous les niveaux de pouvoir afin d’informer au mieux le secteur sportif et plus particulièrement par les autorités de la Région de Bruxelles-Capitale pour le Covid Safe Ticket et par les autres provinces wallonnes.